

**COMMUNE DE SAINT-BONNET LAVAL**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 avril 2018**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-200064673-20180413-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Membres en exercice : 20  
Présents : 15  
Procurations : 4  
Adoption : 19 voix  
Date de convocation : 04/04/2018  
Date d'affichage : 04/04/2018

L'an deux mille dix-huit, le treize avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. Jean-Louis SOULIER, Maire**.

**Etaient présent(e)s** : MAYRAND Jean-Claude, CHAMP René, CHAZAL Joseph, BELLEDENT Thierry, MAYRAND Elisabeth, TRINTIGNAC Anne, RIEU Sébastien, GIRARDY Robert, CHAMP Alain, ARCHER Pascal, VINCENT Jean-Paul, RAMBEAU Bernadette, THOMAS Josette, SOULIER Jean-Louis, THOMAS Josette, LAFONT Thierry

**Excusés** : ROUVEYRE Emile (Pouvoir à CHAMP Alain), BOUQUET Nicole (Pouvoir à TRINTIGNAC Anne), GREGORI Sandrine (Pouvoir à RIEU Sébastien), CHASTEL Patrick (Pouvoir à ARCHER Pascal)

**Etaient absent(s)** : CONBIM Claudette

**Secrétaire** : LAFONT Thierry

\*\*\*\*\*

DCM 13-04-18 : 5

**Objet** : Groupement de commande dans le cadre Marché public de prestations intellectuelles relatif à la phase préliminaire de mise en conformité de ressource publique en eau potable.

Monsieur le maire ouvre la séance et soumet au conseil municipal le projet de mise en conformité des périmètres de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable : captages de Tresbos 1 à 4 pour la commune de St Bonnet Laval et les captages de Mas Chambaud (Verrières Croisières) Est Milieu et Ouest pour la commune de St Symphorien

Après lecture de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en conformité des ressources publiques en potable,

- **attendu que** la mairie de St Bonnet-Laval assurera uniquement la coordination pour le groupement de commande des études relatives à l'instauration des périmètres de protection des captages de Tresbos 1 à 4 pour St Bonnet Laval et Mas Chambaud (Verrières Croisières) Est, Milieu et Ouest pour St Symphorien,
- **attendu que** le suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et des travaux qui peuvent en découler seront à la charge respective des communes,
- **attendu que** la convention prendra fin après la dernière notification du dernier marché comme indiqué dans la convention annexée.

Il invite alors le conseil municipal à engager les démarches nécessaires à la régularisation des périmètres de protection des captages cités en objet.

**Les membres du conseil municipal mandatent le maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, les mois et ans que sus dit  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme :  
Mr le Maire  
SOULIER Jean-Louis

  
